

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 septembre 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 19
Nbre Conseillers votants = 19

L'an deux mil seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

OBJET

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy

Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, PETRONIO Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

délibération n° 3

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy **est communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté par le Grand Nancy.



Le Maire

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} septembre 2016

Le Maire

Daniel MAGRON

